

Information et relations publiques

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1976)**

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Enfin, des représentants du CICR ont régulièrement participé à diverses réunions d'organisations non gouvernementales, à Genève, à New York, ou, dans le cadre du Conseil de l'Europe,

à Strasbourg. Ces réunions portaient notamment sur les problèmes du désarmement, des droits de l'homme et sur les travaux de la Conférence diplomatique de Genève.

VI. INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES

LE CICR ET LA DISCRÉTION

La première préoccupation du CICR réside dans l'intérêt des victimes, et c'est sous cet angle qu'il faut comprendre la discrétion traditionnelle de l'Institution.

En ce qui concerne la visite des lieux de détention, par exemple, le CICR a acquis la certitude que, sauf exception, c'est par la voie de la persuasion, sans publicité, que, pour sa part, il obtient les résultats les plus favorables. En outre, si le CICR rendait publiques les constatations de ses délégués, il courrait le risque de se voir fermer les portes des prisons non seulement dans les pays directement intéressés, mais aussi dans d'autres. Aussi le CICR se borne-t-il généralement à publier les lieux et les dates de ses visites, voire le nombre de détenus visités et les conditions dans lesquelles la visite a été effectuée (avec entretien sans témoin ou non). Ses rapports ne sont remis qu'aux seules Autorités détentrices, ainsi que, lorsqu'il s'agit de prisonniers de guerre, à la Puissance d'origine.

C'est là une garantie d'efficacité, qui permet au CICR d'intervenir et plus particulièrement d'avoir un accès direct aux personnes à protéger dans des situations où, le plus souvent, aucune autre organisation n'est en mesure de le faire.

Information opérationnelle

En 1976, l'action de protection et d'assistance conduite par le CICR au Liban a eu un impact considérable sur l'opinion publique mondiale. La presse internationale, par l'intermédiaire de ses correspondants à Genève et de ses envoyés spéciaux au Liban, a réservé une très large place aux activités du CICR. Elle a, en particulier, suivi d'heure en heure les efforts déployés par les délégués du CICR pour tenter d'évacuer les blessés et les civils du camp palestinien de Tell-al-Zaatar. Deux attachés de presse et des photographes ont été dépêchés à diverses reprises au Liban par la Division Presse et Information du CICR, à la fois pour accomplir des missions d'information au profit des donateurs et servir de porte-parole auprès des représentants de la presse internationale. De leur côté, les Croix-Rouges nordiques en charge de l'hôpital de campagne du CICR à Beyrouth-Ouest ont envoyé sur place plusieurs reporters aux fins de couvrir les activités de leurs compatriotes. Ces missions se sont déroulées en étroite liaison avec la Division Presse et Information du CICR.

A la suite de ces missions, un important matériel d'information, comprenant notamment des articles et des photographies, a été mis par le CICR à la disposition de l'ensemble des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi qu'à celles de divers donateurs.

Radio-Télévision

Le Service de radiodiffusion du CICR (RCBS) a continué en 1976 à produire, dans son studio, des programmes radio. Ceux-ci ont été diffusés par le Service suisse des ondes courtes en 5 langues (français, anglais, espagnol, allemand et arabe), à destination des 5 continents. Le Service de radiodiffusion a également produit, à l'intention d'un certain nombre de radios nationales, des reportages et des magazines sur des sujets particuliers, tels que la Conférence de Lugano sur les armes, l'assistance médicale de la Croix-Rouge au Liban, le CICR et l'Afrique, etc. Enfin, les correspondants de la presse radiodiffusée accrédités à Genève ont réalisé dans le studio du CICR, pour leurs radios nationales respectives, une centaine d'interviews sur les activités de la Croix-Rouge.

Dans le cadre de la promotion de ses programmes dans le monde, le Service de radiodiffusion du CICR a entretenu des rapports de travail étroit avec les fédérations régionales de radiodiffusion (« Arab States Broadcasting Union » au Caire, « Asian Broadcasting Union » à Tokyo, « Union of National Radio and Television Organizations of Africa » à Dakar et l'« Organisation internationale de radio et télévision » à Prague). Il convient également de relever, en Suisse, la collaboration fructueuse qui s'est instaurée avec le Service suisse des ondes courtes, qui a suivi

de très près l'actualité du CICR et qui a diffusé, au cours de l'année, de nombreuses interviews réalisées par ligne PTT, directement à partir de Berne.

Enfin, le CICR et l'« Union européenne de radiodiffusion » (sous-groupe « actualités télévisées ») ont passé, en janvier 1976, un accord définissant les modalités de collaboration entre les deux Institutions dans le domaine de l'information en période de crise. Cet accord a donné les premières preuves de son utilité pratique lors des conflits d'Angola et du Liban.

Audio-visuel

Les deux photographes de la Division Presse et Information ont exploité, au cours de l'année 1976, environ 11 000 photos, en réponse à 250 demandes de documents émanant soit des services du CICR (préparation de dossiers et de rapports, conférences, publications), soit des Sociétés nationales de la Croix-Rouge (publications, conférences), soit encore de journalistes, de maisons d'édition ou de particuliers (étudiants, chercheurs). Une part importante de ces photos était en relation directe avec les activités sur le terrain qu'ont couvertes 5 missions de reportage (2 au Viet Nam, à l'occasion des opérations de rapatriement d'étrangers, et 3 au Liban).

Dans le domaine du film, le service audio-visuel a procédé à de nombreuses recherches en archives pour le compte de diverses chaînes de télévision et, dans la plupart des cas, il a été en mesure de fournir les documents demandés. Il a également assuré la circulation, dans le monde entier, d'une quarantaine de films 16 mm qui ont été prêtés à diverses Sociétés nationales et institutions, alors qu'à Genève même il a organisé 225 séances de projection à l'intention de quelque 5 000 visiteurs.

Enfin, dans le cadre de son action au Liban, le CICR a chargé un réalisateur de télévision britannique de tourner un film 16 mm montrant les divers aspects de ses activités dans ce pays.

Relations publiques en Suisse

Depuis longtemps, le CICR a un problème de relations publiques très particulier: il semble qu'il soit moins bien connu dans son pays d'origine, la Suisse, qu'à l'extérieur. Aussi la Division Presse et Information a-t-elle entrepris, en 1976, un important effort d'information et de relations publiques auprès de la population suisse, plus particulièrement dans la partie germanophone du pays, pour tenter de corriger cette situation. Cette campagne de relations publiques s'est concrétisée de diverses manières: développement d'un réseau de relations personnelles avec tous les principaux media du pays, diffusion intensive d'information sur l'Institution et ses activités, envoi systématique à chaque journal et périodique suisse de matériel de base sur le CICR. De plus, en septembre, un programme de relations publiques a été spécialement préparé pour soutenir la

campagne de collecte de fonds auprès du public suisse. Le résultat a été doublement positif, en ce sens, d'une part, que quelque 30 organes de presse nationaux ont consacré de larges colonnes au CICR et que la radio et la télévision suisses ont diffusé sur les ondes plusieurs reportages et interviews sur l'Institution, d'autre part, que le produit de la collecte a été de 15% supérieur à celui de 1975.

Collaboration avec les Croix-Rouges nationales

Le Chef de l'Information du CICR a participé à la 3^e « Réunion des Chefs des services d'information, de relations publiques, de promotion et d'appels de fonds » des Sociétés nationales d'Amérique latine, qui s'est déroulée au Mexique du 5 au 10 septembre 1976. Cette réunion régionale, convoquée à l'initiative de la Ligue, a donné lieu à un échange de vues et d'expériences extrêmement utile et elle a confirmé à l'évidence combien l'ensemble du monde de la Croix-Rouge est solidaire lorsqu'il s'agit de son image dans le monde.

Publications

En février 1976, est sorti de presse (off-set) le premier numéro d'une nouvelle publication, le « CICR Bulletin », qui a succédé au « CICR en action », lequel a cessé de paraître à fin 1975 après 7 ans d'existence. Édité chaque mois en français, anglais, espagnol et allemand, le « CICR Bulletin » est destiné en priorité au monde de la presse et aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Trait d'union entre le public et le CICR, ce nouveau mensuel est conçu dans un style journalistique et ne revêt aucun caractère officiel. Son but est d'offrir aux lecteurs un choix d'informations sur les multiples activités de l'Institution, de faire mieux connaître ses principes et ses méthodes et de contribuer à une meilleure compréhension de certaines questions complexes.

La Division Presse et Information a également édité, en 1976, quatre brochures originales. La première a trait aux opérations du CICR en Angola et elle a été éditée en français, anglais et portugais. La deuxième est relative à l'action « Liban ». Elle existe en quatre langues: français, anglais, espagnol et allemand. Quant à la troisième, il s'agit d'une brochure d'information générale sur le CICR qui, sans se référer à des événements de l'actualité, explique en quelques pages, avec l'appui de plusieurs illustrations, les origines, les principes, les buts et l'organisation de l'Institution. Cette brochure, qui est destinée en premier lieu aux membres des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, ainsi qu'aux visiteurs du CICR, est à disposition en versions française, anglaise, espagnole, allemande et arabe. La quatrième publication, intitulée « Genèse et développement du droit international humanitaire » a été éditée conjointement avec le service de presse de la Conférence diplomatique à l'occasion de la 3^e session. La version originale est en français et elle a été traduite en anglais, espagnol, arabe, russe et allemand.

Revue internationale de la Croix-Rouge

Editée par le CICR, la Revue internationale de la Croix-Rouge, organe officiel du CICR, est dans le monde la seule revue de fond du mouvement de la Croix-Rouge.

Publication mensuelle, elle s'efforce par son contenu d'illustrer et d'éclairer l'histoire passée et contemporaine du mouvement humanitaire dans le monde.

Issue du Bulletin international des Sociétés de Croix-Rouge, fondé en 1869, la Revue internationale de la Croix-Rouge, a commencé de paraître, en édition française, dès 1919 et, en édition anglaise, dès 1961. Une troisième édition, en espagnol, a débuté en 1976, remplaçant le fascicule en cette langue qui paraissait jusqu'alors. Un fascicule en allemand reproduit les articles les plus importants contenus dans les autres versions.

Parmi les articles de fond parus en 1976, on en citera trois sur « La Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire applicable dans les conflits armés » (mai, juillet, septembre); deux études, l'une sur « Le droit humanitaire et le droit traditionnel africain », et l'autre sur « Les traditions africaines et le droit humanitaire », écrites par M^{me} Diallo (février, août); des contributions d'ordre juridique, « Les réserves aux Conventions de Genève de 1949 », de M. C. Pilloud (mars, avril), et « Guérilla et droit humanitaire », de M. M. Veuthey (juin); des exposés et des réflexions sur la Croix-Rouge, comme « Réévaluation du rôle de la Croix-Rouge » (octobre), « La Croix-Rouge et l'environnement » (juin), et « La Croix-Rouge internationale », du Professeur Hans Haug (décembre).

Dans la rubrique « Comité international de la Croix-Rouge », on lira un article sur « Le CICR et la torture » (décembre); plusieurs autres sur la Conférence d'experts gouvernementaux sur les armes (février, mars, avril), ou sur l'emploi de certaines armes (mai); des informations concernant le droit international humanitaire et ses méthodes de diffusion (novembre), sur le titre de voyage du CICR (mars). On trouvera des communications régulières sur les activités des délégations du CICR dans le monde. La Revue a également réservé une place à l'Institut Henry-Dunant (janvier, mars, avril, août, octobre), aux sessions des diverses instances de la Croix-Rouge internationale, au Musée international de la Croix-Rouge, aux résolutions des Nations Unies se rapportant à la Croix-Rouge, aux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, à la santé et droit de l'homme, à l'enseignement du droit de la guerre.

A la fin de 1976, M. J.-G. Lossier, qui était rédacteur à la Revue internationale depuis 1946, et son rédacteur en chef depuis 1955, a pris sa retraite et a laissé son poste à M. Michel Testuz.

VII. PERSONNEL

L'effectif du personnel au Siège du CICR est resté stable en 1976. Il a varié entre 236 et 248 personnes, et s'est situé à une moyenne mensuelle de 240 unités. Sur cette moyenne de 240 collaborateurs, environ 80 personnes exerçaient des fonctions en relation directe avec les opérations à l'étranger. Les autres étaient occupées à des tâches concernant principalement l'Agence centrale de recherches, la Conférence sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire, la diffusion des Conventions de Genève, les relations avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, l'information et les relations avec la presse, la recherche de fonds, l'administration, etc.

Personnel en mission

L'effectif du personnel CICR en mission est également resté relativement stable en 1976. En effet, si la fin de l'action en Angola a conduit à une réduction de très courte durée en juin, le conflit au Liban a entraîné de nouveaux engagements sitôt après.

Trois cent quarante-neuf personnes ont occupé un poste sur le terrain en 1976, soit:

- 13 chefs de délégation
- 15 délégués régionaux
- 88 délégués
- 50 médecins (dont 30 provenant de Sociétés nationales)
- 65 infirmiers et infirmières (dont 59 provenant de Sociétés nationales, contre 21 en 1975)
- 14 délégués agence
- 13 administrateurs
- 14 secrétaires
- 24 opérateurs-radio
- 53 techniciens (dont 12 provenant de Sociétés nationales, contre 7 en 1975).

On notera l'augmentation du personnel que les Sociétés nationales de la Croix-Rouge continuent à mettre à la disposition du CICR, en vue de secourir les victimes de conflits armés ou de troubles intérieurs. Le plus fort contingent a été constitué par les médecins, chirurgiens, pédiatres, anesthésistes, infirmiers et infirmières qui ont permis à l'hôpital de campagne du CICR de fonctionner dès le début de l'année à Beyrouth-ouest.

En moyenne 78 délégués travaillaient simultanément dans les diverses délégations du CICR, où se trouvaient en outre 200 personnes recrutées sur place.